

# Bref

## 1995-2003, L'APPRENTISSAGE ASPIRÉ PAR LE HAUT

Après une longue évolution où se sont succédées périodes d'essor et de déclin, l'apprentissage a vu ses effectifs s'accroître de 290 000 à 360 000 entre 1995 et 2003. Une période au cours de laquelle il s'est profondément modifié. Son développement a concerné des formations de niveau de plus en plus élevé, dans des domaines nouveaux, et assez peu son espace traditionnel que sont les CAP et les BEP. Cet essor a également eu des effets sur les organismes gestionnaires et la répartition géographique de l'apprentissage. Permettra-t-il d'atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics, tout en assurant le développement équilibré, aux différents niveaux de formation et sur l'ensemble des régions, des diverses formes de l'apprentissage ?

500 000 apprentis en 2009. L'objectif fixé par la Loi de programmation pour la Cohésion sociale adoptée en janvier dernier est ambitieux. Un examen de l'histoire de l'apprentissage incline à penser que cette voie de formation est plutôt rétive à toute programmation. De l'après-guerre jusqu'au milieu des années 60, le nombre d'apprentis s'est accru, dans l'indifférence générale, jusqu'à atteindre 400 000 apprentis avant d'entamer un déclin qui sembla longtemps irrémédiable. Bien qu'institutionnalisant cette voie d'accès à la qualification, la loi de juillet 1971 relative à l'apprentissage n'a pas endigué la chute des effectifs qui s'est poursuivie jusqu'en 1975, date à laquelle on ne comptait plus que 150 000 apprentis. Les premières mesures incitatives, prises dans le sillage des politiques d'emploi des jeunes, n'auront qu'un effet limité et le dispositif ne concernera qu'autour de 230 000 jeunes tout au long des années 80. La réforme « Seguin » de 1987, qui a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif, n'a également eu qu'un impact réduit, et le nombre annuel de contrats conclus a de nouveau diminué dès 1989.

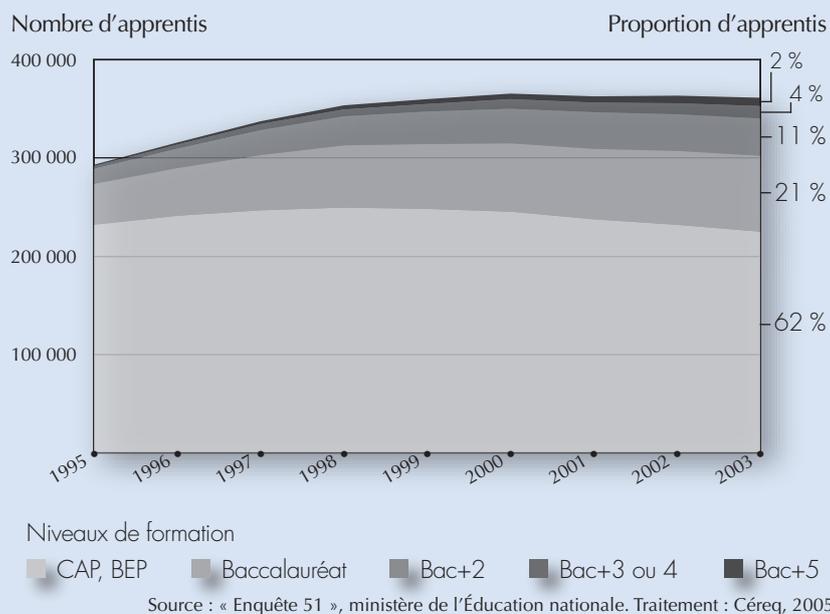
La tendance ne s'inverse qu'à la faveur de la Loi quinquennale de 1993, qui énonce déjà un objectif de 500 000 apprentis à l'horizon 2000. Un processus d'expansion durable semble alors s'être enclenché. Le nombre de contrats signés progresse chaque année et fin 2001 le nombre d'apprentis dépasse les 360 000. Mais déjà, cet élan s'essouffle : en dépit du consensus politique et d'une présence médiatique constante, le nombre annuel de contrats signés diminue de nouveau en 2002 et 2003. Le nouvel élan donné à l'apprentissage par la Loi de programmation pour la Cohésion sociale suffira-t-il à renverser, une fois encore, la tendance ? Et au-delà permettra-t-il, en cinq ans, d'accroître de plus d'un tiers le nombre d'apprentis ? L'analyse des lignes de force qui, cette dernière décennie, ont traversé l'univers assez disparate de l'apprentissage « à la française » n'incline pas nécessairement à l'optimisme.

### Le niveau monte et les diplômes se diversifient

À la rentrée 1995, huit apprentis sur dix préparaient un CAP ou un BEP. En 2003, ils sont à peine plus de six sur dix. Entre temps, la part des jeunes apprentis qui préparent le baccalauréat ou un diplôme de même niveau (BP, BM, BT) est passée de 14 à 21 % et celle des jeunes qui entrent en apprentissage avec au minimum un baccalauréat en poche est passée de 6 à 17 %. De plus, tandis que toutes les formations conduisant à des diplômes au moins équivalents au baccalauréat ont poursuivi leur progression, celles du niveau CAP-BEP ont subi de plein fouet le retournement de la conjoncture économique en 1999 : elles ont perdu 23 000 apprentis en quatre ans. À cette hausse du niveau des diplômes préparés, s'ajoute un autre phénomène qui, pour être moins visible, n'en est pas moins conséquent : l'élévation du capital scolaire des apprentis préparant un CAP ou un BEP. Près des trois quarts d'entre eux ont désormais suivi la voie scolaire jusqu'au minimum la classe de troisième. Il y a trente ans, seul un quart avaient atteint cette classe.

L'échec scolaire ne caractérise plus l'univers apprenti. En témoignent les résultats aux examens désormais équivalents pour les élèves et les apprentis. Pourtant, le CAP, qui réduit souvent l'horizon des poursuites d'études possibles, demeure largement dominant : en 2003, 171 000 apprentis préparaient un CAP et seulement 47 500 un BEP, contre respectivement 79 000 et 433 000 élèves dans l'enseignement professionnel scolaire. De même au ●●●

## ■ L'essor de l'apprentissage



... niveau baccalauréat, 37 000 apprentis préparent un diplôme qui relevait avant 1987 de la formation continue, tel le BP ou le BM, et seuls 36 000 préparent un baccalauréat professionnel.

Dans l'enseignement supérieur, les choses sont plus contrastées. Le BTS est largement prépondérant au niveau bac+2. Au-delà règne une grande

diversité de titres. Parmi les apprentis préparant un diplôme sanctionnant plus de trois années d'études supérieures, 30 % présenteront un diplôme d'ingénieur, 32 % un diplôme universitaire, de la licence professionnelle au DESS ; enfin, 38 % tenteront d'obtenir un titre homologué (tels ceux proposés par les chambres de commerce, l'AFPA ou divers ministères), ou une certification particulière (comme le DECF, le diplôme d'ingénieur maître ou d'ingénieur CNAM). Contrairement à l'esprit de la loi de 1971, l'apprentissage ne prépare plus uniquement à des diplômes nationaux.

Encore marginaux en dehors des formations du supérieur, les divers titres homologués préparés en apprentissage progressent assez vite à tous les niveaux. L'évolution vers des certifications « sur mesure » est d'ailleurs clairement revendiquée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui est l'un des plus grands collecteurs de la taxe d'apprentissage.

## Le baccalauréat sépare deux univers de l'apprentissage

En termes de métiers, le baccalauréat dessine une frontière au sein de l'apprentissage. Au sortir du collège, cette voie reste concentrée sur ses territoires traditionnels. Entre 1995 et 2003, aucune nouvelle spécialité de formation ne s'est ouverte aux apprentis en CAP ou BEP et, dans le même

## ■ L'évolution des spécialités de l'apprentissage

Niveau de formation ▶	CAP et BEP		Bac		Bac+2		Bac+3 et plus	
	2003	Évolution 1995-2003	2003	Évolution 1995-2003	2003	Évolution 1995-2003	2003	Évolution 1995-2003
Nombre total de spécialités	44	0	46	+ 2	53	+ 13	51	+ 23
Nombre total d'apprentis	225 100	- 7 000	77 300	+ 35 900	38 100	+ 22 800	21 000	+ 16 200
<b>Dix premières spécialités pour chaque niveau</b>								
Agroalimentaire, cuisine	39 400	- 13 %	4 700	+ 37 %				
Commerce, vente	25 600	+ 2 %	7 900	+ 96 %	9 100	+ 101 %	3 400	+ 439 %
Bâtiment : finitions	20 000	+ 23 %	2 400	+ 138 %				
Mécanique automobile	18 500	- 6 %	4 800	+ 83 %				
Coiffure, esthétique, soins	18 300	0 %	8 800	+ 45 %				
Structures métalliques	13 900	+ 1 %						
Accueil, hôtellerie, tourisme	14 200	- 16 %	2 700	+ 46 %	1 100	+ 68 %		
Bâtiment : construction et couverture	14 400	+ 25 %						
Travail du bois et de l'ameublement	12 200	+ 3 %	3 100	+ 63 %				
Électricité, électronique	11 400	+ 1 %	5 500	+ 76 %	1 300	+ 74 %	1 200	+ 266 %
Santé			9 100	+ 206 %				
Électromécanique			3 500	+ 36 %	1 400	+ 345 %		
Comptabilité, gestion					4 100	+ 142 %	2 900	+ 1 915 %
Transformations industrielles					3 400	+ 108 %		
Secrétariat, bureautique					1 800	+ 77 %		
Finance, banque, assurances					1 400	+ 381 %	600	-
Agronomie, agriculture					1 400	+ 840 %		
Informatique, traitement de l'information					1 200	+ 1 198 %	1 900	+ 513 %
Industrie fondamentale							2 800	+ 280 %
Gestion							2 100	+ 296 %
Mécanique générale ou de précision							1 800	+ 173 %
Transformations chimiques							500	+ 303 %
Ressources humaines, gestion du personnel							500	-
Dix premières spécialités	187 900		52 500		26 200		17 700	
Proportion	84 %		68 %		69 %		84 %	

Source : « Enquête 51 », ministère de l'Éducation nationale. Traitement : Céreq, 2005.

temps, la part relative des dix spécialités les plus importantes s'est accrue. Tout au plus, assiste-t-on à une redistribution interne, les métiers du bâtiment progressant alors que ceux de l'agro-alimentaire et de l'hôtellerie s'étiolent (cf. tableau page ci-contre).

Au niveau du baccalauréat, l'apprentissage est à peine plus prosélyte : il compte deux nouvelles spécialités et la part des dix premières diminue légèrement. Néanmoins, ce sont toujours les figures classiques de l'apprenti qui dominent : vendeur, coiffeuse, chef de rang, cuisinier, ouvrier qualifié du bâtiment, de l'électricité ou de la réparation automobile. Une évolution est à noter toutefois : le transfert de la formation au métier de préparateur en pharmacie du niveau BEP vers le niveau baccalauréat. Un mouvement identique se dessine dans d'autres métiers, comme ceux de la réparation automobile.

En revanche, au niveau bac+2, l'apprentissage a fortement évolué : en huit ans, son usage s'est diffusé à treize nouvelles spécialités. C'est désormais à ce niveau que la palette des formations est la plus large, ce qui témoigne très probablement du niveau de qualification souhaité par les entreprises et les branches professionnelles qui entrent sur le marché de l'apprentissage. Dans le domaine de la production, les formations relèvent plutôt des spécialités industrielles à haute valeur ajoutée telles l'électricité, la mécanique ou la robotique. Mais à ce niveau, ce sont les formations du tertiaire administratif et commercial qui prédominent. L'apprentissage se développe ici dans des secteurs où la formation continue et la promotion interne jouaient auparavant un rôle essentiel : le commerce, la comptabilité et la gestion, la banque, l'assurance, le secrétariat, l'informatique. C'était également les secteurs de prédilection des contrats de qualification.

On retrouve cette prédominance marquée du tertiaire commercial et administratif dans les filières d'apprentissage proposées en second et troisième cycles de l'enseignement supérieur. À ces niveaux de formation, le commerce, la comptabilité, l'informatique, la finance et les ressources humaines rassemblent 54 % des apprentis. Les effectifs ont quadruplé en huit ans et les « niches d'apprentissage » se sont multipliées : on compte 23 nouvelles spécialités et l'on trouve même des apprentis dans des disciplines générales comme la linguistique, la physique fondamentale ou les sciences de la terre. Toutefois, au niveau bac+5, la figure de « l'ingénieur de production » reste très présente : les technologies fondamentales, l'électricité, la mécanique et la chimie sont encore dominantes.

## Une expansion qui ne bénéficie pas à tous

Opérateurs privés, associations, groupements d'entreprises ou organismes paritaires de branche, chambres de commerce et d'industrie, chambres

## Les organismes qui gèrent l'apprentissage

Effectifs d'apprentis à la rentrée scolaire 2003 ▼

	Rentrée scolaire 1995 ▼			
• Associations, entreprises, organisations professionnelles, groupements	137 000	47 %	183 300	51 %
• Chambres des métiers	77 700	26 %	74 200	21 %
• Chambres de commerce et d'industrie	29 400	10 %	39 400	11 %
• Établissements d'enseignement public ou privé	22 900	8 %	32 600	9 %
• Établissements d'enseignement agricole	15 500	5 %	23 400	6 %
• Collectivités locales et territoriales	10 900	4 %	8 600	2 %
<i>Total</i>	<i>293 400</i>	<i>100 %</i>	<i>361 500</i>	<i>100 %</i>

Source : « Enquête 51 », ministère de l'Éducation nationale. Traitement : Céreq, 2005.

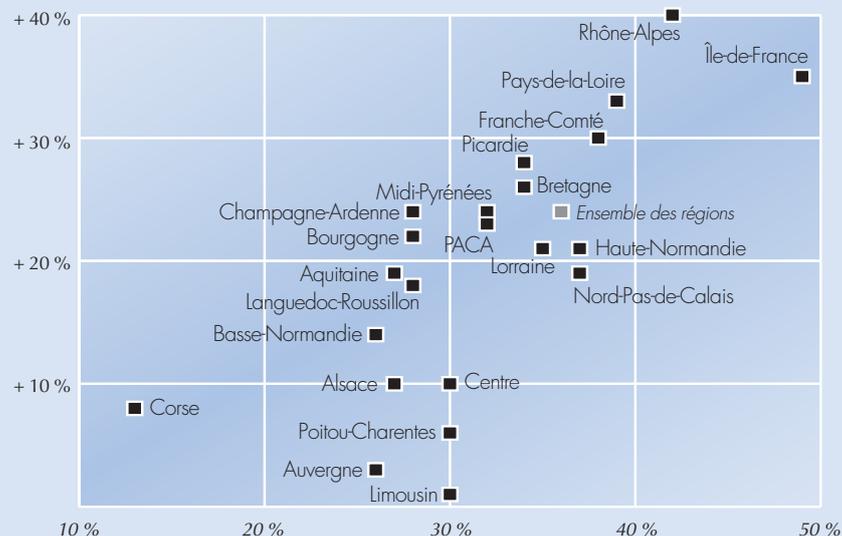
des métiers, collectivités locales, établissements d'enseignement, les structures qui scolarisent les apprentis sont très diverses. Elles n'ont pas évolué de façon uniforme. Certaines, le plus souvent articulées en réseau, se sont développées comme les CFA dépendant du CCCA-BTP, de l'UIMM ou des CCI. Il en va de même pour les structures adossées à un établissement d'enseignement. Par ailleurs, le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a contribué à l'essor des formes associatives, la formule de gestion retenue à ce niveau étant souvent celle d'une association regroupant à parité les universités et les représentants des milieux professionnels. En revanche, les CFA dépendant des collectivités locales ou gérés par les chambres des métiers sont restés à l'écart de cette dynamique (cf. tableau ci-dessus).

Du point de vue géographique, l'apprentissage, qui se construit dans une multitude de compromis locaux et non par injonction publique centralisée, n'a jamais représenté une opportunité équitablement répartie sur le territoire. La probabilité pour un jeune d'accéder à un contrat d'apprentissage

AFFA • Association nationale pour la formation professionnelle des adultes  
 CAP • Certificat d'aptitude professionnelle  
 BEP • Brevet d'études professionnelles  
 BM • Brevet de maîtrise  
 BP • Brevet professionnel  
 BT • Brevet de technicien  
 BTS • Brevet de technicien supérieur  
 CFA • Centre de formation d'apprentis  
 CCCA-BTP • Comité central de coordination de l'apprentissage du BTP  
 CNAM • Conservatoire national des arts et métiers  
 DECF • Diplôme d'études comptables et financières  
 DESS • Diplôme d'études supérieures spécialisées  
 UIMM • Union des industries et métiers de la métallurgie

## L'apprentissage en régions

Accroissement des effectifs entre 1995 et 2003



Source : « Enquête 51 », ministère de l'Éducation nationale. Traitement : Céreq, 2005.

varie de plus du simple au double selon sa région de résidence : en 2003, on comptait 4,2 contrats signés pour 100 jeunes de 16 à 25 ans en Poitou-Charentes, contre 1,7 dans le Nord-Pas-de-Calais. L'élévation des niveaux de formation ouverts à l'apprentissage a creusé plus encore cet écart. Deux types de contextes régionaux s'opposent désormais. Dans l'un, la croissance des effectifs est vigoureuse et se conjugue avec une part de plus en plus forte des formations post-baccalauréat ; c'est le cas de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes, des Pays-de-la-Loire, de la Franche-Comté. Dans l'autre, l'apprentissage, peu dynamique, reste centré sur les formations de plus faible niveau, comme en Corse ou en Limousin, mais également dans certains bastions traditionnels de l'apprentissage que sont l'Alsace, Poitou-Charentes ou la région Centre (cf. graphique page 3). Au-delà du poids des traditions scolaires régionales et de l'incidence des politiques des conseils régionaux, le financement de l'apprentissage semble jouer un rôle non négligeable dans cette dichotomie. Collectée au siège social des entreprises, la taxe d'apprentissage génère d'abondantes ressources dans les grandes métropoles. Ailleurs, l'exonération des entreprises dont la masse salariale est inférieure à six SMIC tend au contraire à limiter le dynamisme des CFA formant plus particulièrement aux métiers de l'artisanat.

## L'apprentissage est à la croisée des chemins

Ces évolutions récentes laissent apparaître un apprentissage peu dynamique sur le territoire des formations professionnelles de proximité. Il l'est en revanche sur deux champs distincts. Le premier existe de longue date : celui des politiques de branche qui visent principalement le renouvellement de la main-d'œuvre dans certaines professions. Dans ce champ, on trouve la réparation automobile et le bâtiment, dont la gestion paritaire de l'apprentissage est assez proche du système dual allemand. On trouve également des branches, de l'industrie principalement, où l'apprentissage est géré exclusivement par des organisations d'employeurs.

Le second champ est lui nouveau. Il est centré sur le subventionnement des premières années de vie active de jeunes ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur. Il demeure néanmoins étroit. Même si ce nouvel espace de l'apprentissage se développe considérablement, l'objectif de 500 000 apprentis à l'horizon 2009 semble pour le moins optimiste. La disparition des contrats de qualification et d'adaptation pourrait certes contribuer à l'atteindre, sous réserve toutefois qu'elle ne soit pas compensée par le déclin des CAP et BEP. Mais quoi qu'il en soit, l'accroissement des effectifs sur cet espace ne contribuera pas à résoudre les problèmes affichés comme cibles de l'apprentissage : éviter que les jeunes sortent sans qualification du système éducatif, renouveler la main-d'œuvre dans les petites entreprises et améliorer l'alimentation, aujourd'hui difficile, de

## Analyse des évolutions et perspectives de l'apprentissage

L'analyse présentée dans ce *Bref* s'appuie sur les résultats d'une étude menée par le Céreq, fin 2004, à la demande du Haut Conseil de l'évaluation de l'École (HCÉé). Cette étude visait à réaliser un état des lieux sur le développement de l'apprentissage au sein, plus spécifiquement, des établissements de l'Éducation nationale, qui accueillent 9 % de l'ensemble des apprentis. Les données quantitatives utilisées proviennent de l'« Enquête 51 », une enquête nationale annuelle du ministère de l'Éducation nationale sur les CFA, leurs effectifs, les niveaux et spécialités des diplômés auxquels ils préparent, et leurs organismes gestionnaires.

■ Les résultats de cette étude seront publiés prochainement dans la collection NEF du Céreq. L'étude donnera par ailleurs lieu à un *Avis* (n° 17) du HCÉé qui pourra être consulté sur le site internet [cisad.adc.education.fr/hcee](http://cisad.adc.education.fr/hcee).

certain métiers de l'artisanat ou de ceux de l'hôtellerie-restauration et de l'agroalimentaire.

Faute d'arbitrages, les héritages historiques et institutionnels conduisent au maintien d'un système opportuniste, dans lequel les protagonistes sont nombreux et ont des intérêts contradictoires. L'absence de pilotage et la mise en place de mesures ne portant que sur l'environnement de l'apprentissage, telles l'évolution du statut de l'apprenti ou les mesures fiscales incitatives pour les employeurs, rendent difficile l'inflexion de la ligne de pente dans laquelle le système s'est engagé. Cette ligne de pente conduira à renforcer progressivement l'expansion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, là où l'ajustement des diplômés aux emplois s'effectue déjà le mieux. L'image de l'apprentissage s'en trouvera certes améliorée, mais son rendement social sera très faible. Car au-delà d'un bac+2, les jeunes ayant opté pour la voie scolaire s'insèrent dans la vie active aussi bien que les apprentis.

Une autre voie, esquissée dans de nombreux rapports, consisterait à revenir à l'esprit de la loi de 1971, en se focalisant sur une refonte de l'architecture et du financement du dispositif. Tout en confirmant le partenariat avec les acteurs du monde professionnel, il s'agirait d'affirmer clairement une gouvernance publique et de garantir un financement équitable des CFA. L'apprentissage est financé à 75 % par les fonds publics, et, dans les termes de l'article premier de la loi de juillet 1992 relative à l'apprentissage et à la formation professionnelle, il « *concourt aux objectifs éducatifs de la nation* ». Peut-être est-il temps d'en tirer toutes les conséquences ? La tendance à « l'aspiration par le haut » pourrait ainsi être limitée au profit des CAP, BEP ou baccalauréats, niveaux de formation où l'apprentissage apporte une réelle valeur ajoutée en termes d'accès et de socialisation dans l'emploi. Affirmer clairement une gouvernance publique pourrait également contribuer au nécessaire rééquilibrage géographique de l'offre des formations en apprentissage.

Jean-Jacques Arrighi et Damien Brochier (Céreq).

## À lire également

- « Jeunesse et travail : le paradoxe des apprentis », G. Moreau, *Formation Emploi*, n° 89, janvier-mars 2005.
- « L'apprentissage en 2003 : nouveau tassement des entrées », R. Sanchez, *Premières informations et premières synthèses*, n° 53.3, DARES, décembre 2004.
- *Régionalisation de la formation professionnelle*, P.-A. Perissol, La Documentation française, 2003.
- *Voyages dans l'apprentissage. Chroniques 1965-2002*, B. Pasquier, L'Harmattan, 2003.
- « Enseignement supérieur court et apprentissage. Les évolutions de la formation en régions », J.-J. Arrighi et C. Gasquet, *Bref*, n° 191, novembre 2002.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq